

RENTRÉE UNIE DANS L'HOMMAGE

Lundi, à 11 h, 12 millions d'écoliers, de collégiens et de lycéens ont partagé une minute de silence en hommage à Samuel Paty.

INQUIÉTUDES

Le ministère de l'Éducation avait prévu une rentrée lundi, à 10 h. Les professeurs devaient préparer un hommage au professeur Samuel Paty, tué après un cours sur la liberté d'expression. Mais, suite au nouvel attentat de Nice qui obligeait à renforcer la sécurité et au reconfinement, la rentrée s'est faite aux horaires habituels. Des professeurs étaient inquiets. Ils ne se sentaient pas prêts pour parler aux jeunes. Élodie Conan, enseignante d'histoire en lycée à Marseille, s'est souvenu de l'hommage aux journalistes de Charlie Hebdo, en janvier 2015. Elle lisait un texte à sa classe et l'émotion a été trop forte : « *J'ai commencé à pleurer et c'est une élève qui m'a dit : "Madame, je finis de lire"* ». Élodie explique : « *Dans ces moments-là, c'est difficile de se*

retrouver seule face à une classe. C'est pourquoi une minute de silence doit être préparée ».

BESOIN D'EN PARLER

Les élèves ont appris la mort de Samuel Paty pendant les vacances. Beaucoup avaient besoin d'en parler pour essayer de comprendre. Imane, en 4^{ème} dans un collège parisien, a eu du mal à trouver les mots : « *J'ai tellement de choses à dire, je ne sais pas par où commencer. À la place de tuer, pourquoi ils disent pas qu'ils aiment pas (les caricatures) ?* »

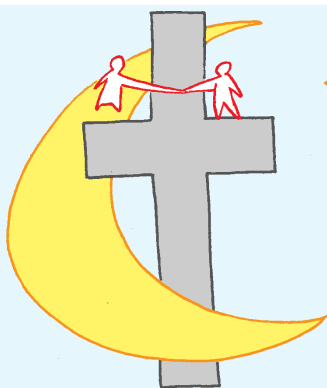
CARICATURES ET RELIGIONS

FrancelInfo a raconté l'hommage du collège La Grange aux Belles, à Paris. Le professeur Paul Airiau a questionné ses élèves : « *Que permet la liberté d'expression ? Comment peut-on expliquer le fait de présenter des informations*



qui choquent, qui blessent ou inquiètent ? » Il a rappelé que la liberté d'expression peut être limitée si elle est blessante sans raison. Il a ajouté un exemple : « *Si tu te moques d'un camarade et que tu le fais souvent, est-ce que ça permet de débattre ? Non* ». Il a aussi parlé de la différence entre le blasphème qui est autorisé et l'insulte : « *Un blasphème c'est, par exemple, se moquer d'un Dieu. Une injure, c'est dire que tous ceux qui croient en Dieu sont bêtes* ». Un élève, en sortant de la classe, s'est exprimé timidement : « *C'était bien.* »

SOLIDARITÉ ENTRE RELIGIONS



Dimanche 1^{er} novembre, des chrétiens et des musulmans se sont rassemblés pour la Toussaint.

Après l'assassinat de 3 personnes à la basilique Notre-Dame de Nice, des jeunes musulmans, à Lodève, sont venus « protéger » l'église de leur ville. Ils ont apporté leur aide aux policiers, pour montrer leur soutien aux chrétiens. À Auxerre, une quarantaine de chrétiens et de musulmans se sont rassemblés devant la cathédrale. Le prêtre les a remerciés : « *Nos frères sont venus montrer leur amitié. Pour dire qu'on est tous ensemble contre l'horreur* ». À Bègles, à la sortie de l'église, des musulmans ont distribué des roses blanches en signe de paix. Au Mans, 3 imams sont intervenus pendant la messe pour rappeler que dans leur religion

« *qui tue un être humain, tue toute l'humanité* ». Ils ont ajouté : « *N'attendons plus d'autres événements pour nous réunir car c'est dans l'échange que nous pourrions construire une relation d'amitié et de fraternité* ».



Attentat à Vienne

Lundi 2 novembre, une attaque terroriste a frappé le centre-ville de Vienne, en Autriche.

Selon la police, il y a eu des tirs dans 6 lieux différents. Au moins 4 personnes ont été tuées et une quinzaine sont blessées. Un terroriste a été tué par la police. Une partie du centre-ville a été fermée et les habitants sont appelés à rester chez eux. Les enquêteurs travaillent pour savoir s'il y avait d'autres tireurs.



Les livres : un besoin !

La fermeture des librairies provoque la colère. Les libraires ont reçu le soutien de très nombreux écrivains. Ils expliquent

que lire est aussi important que manger. Cela permet de penser, de rêver, de nous rencontrer par les livres, de nous comprendre et de comprendre le monde. Dans ces moments de peurs, de questionnements, nous avons besoin de nourrir nos cerveaux. Ils appellent le gouvernement à rouvrir les librairies sans attendre !

TÉMOIGNAGES D'INTERPRÈTES DE JOURNAUX TÉLÉVISÉS

Comment les interprètes en LSF travaillent-ils pour les journaux diffusés à la télé ? Théa Nougaro, responsable des interprètes en LSF de BFMTV, explique le fonctionnement de son équipe.

4 INTERPRÈTES POUR DES JOURNAUX TOUS LES JOURS

Depuis fin août, la chaîne BFMTV diffuse, toute la semaine et le week-end, plus de journaux sous-titrés (à 8 h 30, 9 h 30, 10 h 30, 11 h 30) et interprétés en LSF (à 12 h du lundi au samedi et à 11 h 30 le dimanche). Dans une [interview à Télé-Loisirs](#), Théa Nougaro explique qu'ils sont 4 interprètes en LSF à BFMTV. Ils travaillent chacun leur tour du lundi au dimanche. Le plus souvent, ils viennent travailler vers 10 h 30. Ils participent à la réunion des journalistes qui choisissent les sujets du journal. Cela leur permet de connaître les mots et les noms des invités qui seront utilisés dans le journal, en direct. Ils peuvent ainsi préparer leur traduction.

TOURNAGE

Juste avant le début du journal, l'interprète prend une oreillette qui lui permettra de bien entendre les voix des présentateurs et le son des reportages. Puis il s'installe sur le plateau (scène à

la télévision), à côté des présentateurs. Ils sont séparés par un paravent (panneau qui sépare un espace en 2). L'interprète a aussi un écran devant lui qui lui permet de voir les présentateurs et les reportages diffusés pendant le journal.

LES DIFFICULTÉS DU DIRECT

Théa Nougaro précise qu'il y a quelques difficultés à interpréter un journal, en direct. Les journalistes parlent souvent très vite. Ainsi, les interprètes ont peu de temps pour réfléchir à leur traduction. Les nombreux sujets sont aussi un exercice difficile. Il faut interpréter des actualités politiques, sociales, économiques, médicales, scientifiques... Le vocabulaire peut donc être très différent.

Théa Nougaro explique que, pendant le journal en direct, il peut y avoir des changements de sujets ou de reportages (par



exemple, s'il y a un attentat, une déclaration importante du gouvernement...). Il faut alors traduire, sans préparation. Parfois, ils ont aussi des pannes d'oreillette et n'entendent plus les présentateurs ou les reportages. Ils doivent alors prévenir les téléspectateurs et les techniciens du journal pour qu'ils remettent le son.

Théa Nougaro se souvient qu'avant les présentateurs parlaient pendant les reportages. Les téléspectateurs ne les entendaient pas, mais les interprètes oui. Après de nombreuses discussions, les journalistes ont compris qu'ils devaient faire attention.

TOUS LES ENFANTS DOIVENT-ILS ÊTRE MASQUÉS ?

Depuis lundi, tous les enfants de plus de 6 ans doivent porter un masque à l'école. Mais Sophie Cluzel, secrétaire d'État au handicap, a déclaré que certains enfants en situation de handicap ne sont pas obligés de mettre un masque.

LES MASQUES À L'ÉCOLE

Pour mieux protéger les Français, le gouvernement a décidé que les enfants de 6 ans et plus doivent eux aussi porter un masque à l'école. Cependant, Sophie Cluzel a diffusé un message pour expliquer qu'il n'y aurait pas d'obligation de porter les masques pour les enfants autistes, ayant des problèmes de développement ou pour les classes d'enfants sourds ou malentendants. Elle précise que cette autorisation est donnée aux jeunes sourds d'établissements scolaires qui n'ont pas encore de masques transparents.

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour avoir le droit de ne pas porter le masque, il faudra un certificat médical. Mais comme beaucoup n'ont pas encore eu le temps de voir leur médecin, Sophie Cluzel a précisé que les parents auraient jusqu'au 9 novembre pour transmettre ce certificat.



PETITE INFO

CIH REPORTÉ

Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) a été reporté à cause du COVID. Il devait avoir lieu le 29 octobre. Cette réunion devait regrouper les ministres concernés par le handicap et des représentants du Comité National Consultatif des Personnes Handicapées. Ils devaient discuter des actions et projets du gouvernement pour améliorer la vie des personnes handicapées. La date du prochain CIH n'a pas encore été annoncée.



SERVICE

AIDE JURIDIQUE

L'association Droit Pluriel propose le service d'aide juridique gratuit « Agir Handicap ». Il permet aux personnes en situation de handicap de poser leurs questions et des avocats y répondront. Il est accessible en LSF, par écrit ou par téléphone.

[Site « Agir Handicap »](#)